

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 21 — — soir, Omnibus.  
 4 — 12 — — Express.  
 7 — 13 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 52 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

On assure que la reine d'Angleterre use de toute son influence auprès du roi de Prusse pour le maintien de la paix. Il est du moins certain que la Prusse et l'Italie ne commenceront pas les hostilités avant que l'on ne soit fixé sur le résultat des négociations qui se poursuivent entre la France, la Russie et l'Angleterre. L'Angleterre et la France sont dès à présent d'accord sur les bases des propositions à soumettre aux trois puissances dont on demande le désarmement. La réponse de la Russie n'est pas encore connue, mais elle ne saurait tarder à arriver.

Le gouvernement autrichien ne paraît pas disposé à accorder à la Prusse les satisfactions demandées à propos de l'affaire de Klingebüttel. La *Gazette de Vienne* dit que le commandant du détachement autrichien posté près de Klingebüttel nie énergiquement la violation de frontière dont on l'accuse à Berlin. Une enquête minutieuse a été ordonnée. Les commandants militaires ont aussi reçu à cette occasion l'ordre de se conformer strictement aux instructions qui leur sont données, afin de prévenir toute réclamation fondée.

La *Nazione*, de Florence, dit qu'aux ouvertures préliminaires faites en vue d'arriver à un congrès, l'Italie et la Prusse auraient fait connaître leur intention d'accepter, mais que l'Autriche n'aurait pas encore répondu.

L'opinion publique en Autriche, si nous en jugeons par les lignes suivantes de la *Presse*

de Vienne, est loin d'être favorable à la réunion d'un congrès. « HEUREUSEMENT, dit le journal autrichien, TOUTES LES CRAINTES DE CONGRÈS se sont évanouies. Il n'y aurait qu'un changement dans la politique prussienne qui pût ramener la paix, mais aucun indice ne nous le laisse supposer. Le peuple prussien n'a pas de suffrage. Le roi est dans les mains de son premier ministre, et il paraît que la fausse honte et une fausse sécurité lui ferment la voie du retour. Ne nous en plaignons pas, parce que l'épée seule peut nous apporter une bonne solution. Toute transaction n'aura qu'un caractère provisoire tant que les deux adversaires n'auront mesuré leurs forces. La politique actuelle de la Prusse est trop vieille et trop enracinée pour qu'il soit possible de l'extirper du sol de l'Allemagne autrement que par l'emploi de la force. »

C'est à tort qu'on avait annoncé que, dans la conférence des Etats secondaires tenue à Bamberg, on avait résolu de proclamer la neutralité armée. La *Gazette d'Augsbourg* dit qu'on a discuté, en effet, à Bamberg, l'admission de ce principe; mais qu'un seul des gouvernements représentés dans cette conférence (probablement Bade) l'a soutenu. Les autres, et notamment la Bavière, se sont catégoriquement prononcés contre son admission, d'abord parce que la neutralité armée serait contraire aux lois fédérales; en second lieu, parce qu'elle serait inexécutable pratiquement pour certains Etats, pour la Saxe, par exemple, à cause de sa position géographique.

Dans la seconde séance, on a maintenu la proposition tendante à ordonner l'exécution fédérale contre la Prusse, et on a heureuse-

ment tourné ainsi l'écueil contre lequel on espérait à Berlin que les gouvernements secondaires échoueraient.

On écrit de Berlin, le 17 mai à l'Agence *Bullier*:

« Le roi est décidé, malgré toutes les objections de sa famille et de ses ministres, à prendre part à la campagne qui est à la veille de s'ouvrir. La tente royale est exposée depuis quelques jours aux regards du public. »

Des avis d'Altona annoncent que le commandant de la brigade autrichienne dans le Holstein est entré en négociations avec la Société de navigation à vapeur de Stade pour le transport d'objets militaires sur les côtes du Hanovre, ce qui indiquerait l'intention de l'Autriche de retirer les troupes du Holstein dans le cas d'une guerre avec la Prusse. »

On écrit de Berlin à la *Boersenhalle*:

On assure que le comte de Bismark prendra part à la guerre comme major de la landwehr dans un régiment de grosse cavalerie, et qu'à cet effet il a choisi comme aide-de-camp le comte Styram, sous-lieutenant dans le même régiment. On dit que le président du conseil accompagnera en cette qualité le roi au quartier-général.

D'Italie on annonce que le Sénat a l'intention de refuser sa sanction à la loi votée par la Chambre des députés autorisant une taxe sur la rente italienne.

Un décret autorise le ministre de la guerre à requérir des chevaux pour le service de l'armée. Un autre décret règle l'application de la

loi dont nous avons dernièrement donné le texte et qu'on a justement appelée la *loi des suspects*.

M. Sella est à Rome, où il est allé en mission secrète. Il s'agit de la fameuse contribution de 600 millions, à l'aide de laquelle le clergé italien serait admis à conserver ses biens.

Il y a deux mois, si nous en croyons une correspondance du *Journal des Débats*, on était très-bien disposé à Rome pour ce projet; mais peut-être maintenant voudra-t-on y traîner les choses en longueur pour voir comment tournera la guerre.

On parle d'une lettre autographe que l'Empereur Napoléon avait adressée au Pape, après le discours d'Auxerre. On croit que les troupes françaises vont occuper de nouveau la frontière napolitaine.

Des avis d'Ancône annoncent qu'on fait des préparatifs dans ce port pour l'arrivée d'une flotte de quarante navires.

Les journaux italiens considèrent comme inadmissible la prétention de donner une garantie européenne au pouvoir temporel du Pape. Ils considèrent aussi comme inexacte l'assertion de l'*Indépendance belge* mentionnant cette garantie comme une des conditions du futur congrès.

On mande des confins vénitiens qu'une commission d'officiers supérieurs a visité les fortifications de la Polésine. Le résultat de son examen aurait été peu favorable.

L'émigration vénitienne continue, dit une dépêche de Florence, 22 mai. Les jeunes

**FEUILLETON.**

**LE MUSICIEN DES PAUVRES.**

Par EUGÈNE MORET.

I.

C'était en décembre, à cinq heures du soir, à Paris, rue Saint-Jacques. Il avait plu la veille, neigé la nuit et gelé dans la matinée. Un brouillard épais descendait sur la ville, cachant le coin du ciel et enveloppant les maisons et la rue des plis de ses nuages gris. Or, par l'obscurité et sur le pavé glissant, les piétons avançaient avec peine et les voitures n'avançaient pas du tout. Un moment il y eut encombrement, la circulation fut entravée, et l'on entendit les injures des cochers et les vociférations des rouliers. Aux injures bientôt les menaces répondirent, quelques coups de poing s'échangèrent, les fouets sifflèrent et tout le monde s'en mêla, — les passants attardés et les sergents de ville accourus.

C'est alors qu'un cocher de fiacre fut renversé de son siège, et que le cheval de celui-ci se cabrant, hennissant, essaya de rompre ses harnais, et ne pou-

vant y parvenir, prit sa course, emportant son modeste véhicule et houleulant tout sur son passage.

Un cri de douleur déchira l'air de son gémissement.

Déjà le cocher avait été relevé et tant bien que mal remis sur ses pieds, et le cheval rattrapé traînant après ses flancs meurtris la voiture brisée, reconduit à son maître; mais la foule anxieuse entourait le corps ensanglanté d'un pauvre diable que la bête furieuse avait couché à terre de son sabot de fer.

— Il est bien mort, disaient les uns.

— Il en reviendra, répondaient les autres.

Un médecin, qui se trouva là, imposa silence au tumulte, et, faisant appel à quatre hommes de bonne volonté, fit transporter le blessé dans la pharmacie la plus proche.

Une heure après, le rassemblement s'était dispersé, la rue avait repris sa sérénité habituelle, les voitures sillonnaient lentement la chaussée, les piétons, devenus rares, hasardaient timidement un pas périlleux, et deux commissionnaires, portant un brancard qu'une toile dissimulait, sortaient de chez le pharmacien et gravissaient la montée de la rue Saint-Jacques. Une jeune fille, qui les précédait,

s'arrêta à la hauteur du numéro 104, et les commissionnaires pénétrèrent avec elle dans une cour étroite et s'engagèrent dans un escalier tortueux.

Bientôt le blessé reposait dans son lit et, abattu par la fièvre, s'endormait d'un sommeil lourd et profond, et la jeune fille qui avait indiqué sa demeure, assise à son chevet, le veillait avec sollicitude.

Il était onze heures lorsqu'il ouvrit les yeux pour la première fois. Il regarda autour de lui, et parut tout surpris à la vue de sa garde-malade.

Il voulut interroger, mais celle-ci lui fit signe de se taire.

Il fit un léger mouvement, et ressentant une vive douleur à l'épaule, il aperçut les linges qui l'enveloppaient.

— Oh! oui, je me souviens, fit-il, le cheval... la foule... merci...

Il devint subitement pâle et s'évanouit.

La jeune fille se leva, prit un mouchoir, l'imbiba d'eau froide et l'appliqua sur le front du blessé. Quelques minutes après, la grande pâleur disparaissait, la respiration suspendue reprenait son cours, et comme de grosses gouttes de sueur froide per-

laient sur son visage, la jeune fille prit un autre mouchoir et plusieurs fois le lui passa sur le front.

A deux heures de la nuit il se réveilla.

— J'ai été renversé par un cheval, n'est-ce pas, dit-il, d'une voix étranglée, et la voiture m'a passé sur le corps?

— Pas tout-à-fait.

— A peu près, mais pourquoi ne m'a-t-on pas conduit à l'hôpital?

— Parce que j'étais là, et que je ne l'aurais pas permis.

— Vous?

— Ne suis-je pas votre voisine?

— Mais...

— Mais quoi?... Qu'allez-vous dire encore, vous à qui le médecin interdit la parole?... On a beau ne pas être riche, on a le cœur sur la main. Vous êtes notre voisin, monsieur Kœzener, et à ce titre, je veux vous soigner. Les mauvaises langues diront ce qu'elles voudront, ma tante me le permet, et c'est mon idée.

— Et je l'approuve, dit le malade, essayant un sourire de reconnaissance. Vous êtes une bien excellente personne, mademoiselle Marianne. C'est égal, diable d'accident... j'avais bien besoin de cela pour

gens qui passent dans le royaume d'Italie sont très-nombreux.

Un autre télégramme de Florence porte qu'il a été enrôlé, la semaine dernière, 26,000 volontaires pour le corps de Garibaldi. On croit que les vingt bataillons de volontaires seront portés au chiffre de quarante.

Le cabinet de Vienne a déclaré que, voulant user de réciprocité avec l'Italie, dont le code maritime sanctionne le principe de la liberté du commerce privé sur mer, même entre Etats belligérants, elle ne capturera pas en cas de guerre les navires de commerce italiens.

Le *Moniteur prussien* publie également une ordonnance du 19 mai portant qu'en cas de guerre les navires de commerce appartenant à un pays ennemi ne seront pas capturés par les bâtiments de guerre prussiens, pourvu qu'il y ait réciprocité de la part du pays ennemi.

Les lettres de Rome du 19 annoncent qu'on avait arrêté, la nuit précédente, dix-huit individus, sous l'inculpation de tentative d'embauchage des troupes.

Le ministre des armes a défendu aux militaires pontificaux de sortir des murs de Rome.

Le cardinal-vicaire a ordonné des prières publiques à la Vierge, sous la même invocation qu'avant la victoire de Lépante.

Les populations des frontières napolitaines réclament le secours des troupes contre les bandes de brigands. A défaut de troupes, elles demandent l'autorisation de créer des gardes urbaines de sûreté publique.

L'*Osservatore romano* dément la nouvelle donnée par l'*Italie* et l'*Opinione* que les soldats pontificaux désertent par centaines l'armée pontificale. Il n'y a eu de déserteurs que quelques soldats de la province de Rieti, entrés récemment dans la milice pontificale, probablement pour toucher une prime d'engagement. La police a arrêté plusieurs individus qui excitaient les soldats pontificaux à désertir.

Une dépêche annonce l'arrivée du prince de Hohenzollern sur le territoire moldo-valaque. On nous assure que c'est à la faveur d'un passeport suisse, et en empruntant un faux nom, que le prince a pu traverser l'Allemagne.

Encore une complication nouvelle.

L'office Reuter annonce que, par suite de la ratification de l'élection du prince de Hohenzollern par la Chambre Moldo-Valaque, la Turquie, avec l'adhésion de la Conférence, a résolu d'occuper militairement les Principautés.

Des avis de Constantinople, du 16 mai,

portent qu'on avait appelé trente mille hommes de la réserve, que la flotte était équipée et que les envois de troupes vers le Danube continuaient.

La crise financière augmente en Russie. La monnaie courante a disparu. Le ministre des finances, M. de Rutern, a donné sa démission à l'empereur. On croit qu'il aura pour successeur M. Miliutine.

Les dernières correspondances reçues de Valparaiso ne confirment pas le bruit dont la *Correspondancia* de Madrid s'était fait l'écho, et d'après lequel les ministres de France et d'Angleterre auraient reçu leurs passeports; mais elles n'en sont pas moins fort graves. Le gouvernement chilien a déclaré que les vaisseaux neutres qui communiquaient avec l'escadre espagnole ne pourraient toucher à aucun point du territoire chilien. Toute la flotte espagnole a fait voile pour bombarder les ports du nord, y compris Callao. Le représentant de l'Angleterre avait reçu l'ordre de quitter la maison qu'il occupait, et personne ne voulait lui en louer une autre. Il y avait eu deux personnes tuées et huit blessées pendant le bombardement. L'amiral espagnol avait refusé de recevoir une note du consul général danois, qui l'informait que le Danemark tiendrait l'Espagne responsable de tout dommage causé aux propriétés ou aux marchandises de sa nation à Valparaiso.

On lit dans une correspondance adressée de Paris au *Phare de la Loire* :

Ce n'était pas assez du conflit austro-prussien-italien, la Turquie nous ménage une petite surprise qui portera un dernier coup aux espérances de paix. Elle amasse des troupes sur le Danube, et les Roumains, croyant une invasion imminente, retirent leurs piquets le long du fleuve et s'apprentent à organiser un camp retranché pour couvrir Bucharest.

Que les Turcs fassent un pas et la guerre est allumée, et la question d'Orient vient se joindre à toutes les autres. Il ne faut pas se figurer, en effet, que les Serbes regarderaient tranquillement les Turcs envahir la Roumanie; il y a des intérêts communs entre les deux peuples; ils ont également envie de secouer le joug de la Porte et ils ne permettront pas qu'il devienne plus pesant; la Serbie tendra donc la main aux Principautés-Unies, et comme elle exerce une influence énorme dans la Bosnie, dans l'Herzégovine et jusque dans le Monténégro, nous pouvons apprendre d'un moment à l'autre que toutes ces provinces se sont soulevées contre la Porte.

C'est elle qui l'aura voulu et ce n'est pas moi qui la plaindrai si les Roumains et les Serbes, secourant son autorité, parviennent à conquérir leur indépendance pleine et entière. Les Serbes indépendants seraient pour l'Europe un

rempart comme la Pologne l'a été jadis, tandis que la Turquie telle qu'elle est organisée, telle qu'elle existe aujourd'hui, est une proie que la Russie ne cesse de convoiter, un malade que l'Europe ne cesse de soigner sans espoir de guérison.

Il est impossible, dit une autre correspondance du *Phare*, de se rendre compte du trouble qui règne en ce moment à Paris dans les régions financières. L'opinion est unanime à désirer une solution de la situation dans un sens quel qu'il soit. Les alternatives d'espérances pacifiques et de craintes qui se succèdent chaque jour jettent dans le commerce et la banque une perturbation qui, si elle se prolongeait, amènerait une crise terrible. Je ne vous répéterai pas les bruits qui circulent, mais il en est qui sont d'une gravité telle que les petits capitalistes eux-mêmes s'effraient et prennent rapidement les précautions les plus radicales. Aujourd'hui, il est de nouveau question de congrès; il semble qu'il soit cependant trop tard pour arriver à une solution amiable des différends internationaux. Des renseignements qui me parviennent d'Italie me montrent ce pays sous un jour qui indique une volonté absolue et définitive de faire la guerre. A Turin, à Milan, à Florence, ce ne sont que rassemblements, préparatifs de toutes sortes et cris de : « Vive la guerre ! » S'il était vrai que la diplomatie ait été en mesure de prévenir ce conflit, il est hors de doute que ses hésitations, ses ajournements constitueraient l'un des plus incroyables faits de notre époque, déjà si riche en étrangetés. Quand les peuples sont soulevés, quand l'enthousiasme a été exploité dans le sens belliqueux, est-il supposable, aujourd'hui, que quelques diplomates, assis autour d'un tapis vert, puissent, espèrent se rendre maîtres d'une situation qu'ils ont eux-mêmes créée, mais qu'ils seront impuissants à modifier ?

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le projet de loi relatif à la correspondance télégraphique privée dans l'intérieur de l'Empire pourra être prochainement soumis à la discussion du Corps-Législatif.

Cette loi apporterait d'importantes modifications dans le système actuel.

Elle établit que les dépêches télégraphiques, dans l'intérieur de l'Empire, pourront être composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Elle introduit ensuite une innovation profitable au double intérêt du service et du public : la création de timbres spéciaux, dits timbres-télégramme, et dont l'apposition sur une dépêche en opérera l'affranchissement.

Le télégraphe électrique sera mis ainsi à la portée d'un grand nombre de personnes pour

qui son emploi a été jusqu'ici trop difficile ou trop onéreux.

La nouvelle loi permet, en outre, à toute personne de se charger soit du transport d'un télégramme au bureau télégraphique, soit des télégrammes que les bureaux font remettre à destination, sans encourir les peines qui ont été édictées pour assurer à l'administration des postes le monopole du transport des lettres fermées.

— M. Havin, directeur du *Siècle*, disent les correspondances adressées aux journaux étrangers, a été reçu jeudi aux Tuileries par l'Empereur.

— Le paquebot du Levant, arrivé à Trieste le 21 mai, apporte des nouvelles d'Alexandrie du 12. Les pèlerins de la Mecque arrivés à Suez se trouvaient dans les conditions sanitaires les plus satisfaisantes. Les informations de la Mecque même étaient pleinement favorables.

— Tout le monde connaît la *Pieuvre*, grâce à une splendide description de Victor Hugo, ou si vous aimez mieux le *poulpe*, des naturalistes, mais tout le monde n'a pas vu ce monstre marin, et je ne vous étonnerai pas en vous annonçant qu'un habile spéculateur en a fait venir un certain nombre, à grands frais, à Paris, où il fait construire un *aquarium* pour les recevoir.

Cet *aquarium* se trouve au centre de Paris, en plein boulevard, près celui des Italiens, au coin de la rue Richelieu, et dans le vaste local, occupé il n'y a pas longtemps par le *Bazar Frascati*.

— Le passage suivant a été emprunté à la chronique de M. Louis Ulbach (*Indépendance belge*) :

Je demande à introduire en passant une étymologie que le bonhomme Ménage a refusée parce qu'elle est trop naturelle, mais qui fixe l'origine du mot *baragouin*. Autrefois les Bretons, quand ils venaient à Paris, demandaient tout naturellement qu'on leur donnât à boire et à manger. Or le pain, en breton, se dit *bara* et le vin *ewin*; et, comme ces aimables étrangers ne cessaient de répéter ces deux mots :

— Que veulent-ils donc dire ? se demandaient les aubergistes avec leur baragwin ?

Si jamais étymologie s'offrit plus naturellement aux lèvres d'un grammairien, je veux être pendu.

— L'*Union médicale* emprunte à un journal belge l'article suivant :

Nous recommandons à nos lecteurs l'annonce ci-dessous, que nous traduisons d'un journal anglais le *Pharmacien-Droguiste*, janvier 1866.

Il s'agit d'une assurance entre pharmaciens contre les chances de mort par empoisonnement... qu'ils font courir à leurs pratiques.

me remettre à flot. Tout va de mal en pis. Hier je perds une leçon, aujourd'hui je me casse un bras.

— Vous auriez pu vous casser la tête.

— Voilà qui doit me consoler, et je ne me console pas du tout. Figurez-vous, mademoiselle Marianne, un musicien jouant du violon avec un seul bras. Heureusement que le bon Dieu ne permettra pas un aussi grand malheur.

— Oh! pour ça, non.

— Et si je n'ai plus que pour soixante francs de leçons, qu'il me reste au moins mes deux bras pour les gagner.

— Vous ferez vos comptes demain, monsieur Kœzener.

— Demain, c'est facile à dire, mais comment vais-je vivre, à présent, que je perds mes meilleures maisons et que me voilà au lit ?

— Comment?... belle affaire!... Un homme de votre âge peut-il se faire de pareilles questions!... une jeunesse comme vous, ça doit jouer du violon sur une jambe en l'air.

— Je serais votre père, mademoiselle Marianne.

— Pas pour la raison toujours; mais voulez-vous bien dormir, monsieur Kœzener, dormez, ou je vous abandonne.

Le blessé se tourna, non sans douleur, du côté de la muraille.

— Tenez, monsieur le musicien, buvez cela, dit la jeune fille qui présenta aux lèvres du blessé une tasse de tisane bien chaude, buvez cela, ne répondez rien, et dormez.

— Mais vous?...

— Ne vous occupez pas de moi, je vous prie; ma tante est là qui prendra ma place si je suis trop fatiguée; du reste, l'ouvrage ne manque pas et j'ai de quoi faire. Si, dans quelques heures, vous vous réveillez et me trouvez encore là et endormie, ne vous gênez pas, appelez-moi. J'ai une potion à vous faire prendre à huit heures.

## II.

L'accident arrivé à Louis Kœzener n'avait pu frapper une plus pauvre victime et choisir un plus piètre moment.

« Je n'ai jamais eu de chance, disait-il à un de ses amis qui s'étonnait de l'injustice de la fortune à son égard; je suis né dans un petit coin perdu de l'Allemagne, si perdu que je n'ai laissé au pays ni compagnon de jeunesse qui, le soir, à la veillée, mêle mon nom dans ses récits, ni aïeule qui bénisse mon

souvenir, ni fiancée qui, tous les matins dans ses prières, demande le retour de l'enfant aimé.

» Mon père était ménétrier. Tout jeune il m'accrocha un violon au cou et me planta un archet en main.

« — Là, me dit-il, avec cela un homme n'est embarrassé de rien et trouve son pain à tous les carrefours.

» Il me fit son compagnon de voyage, et m'emmena dans ses excursions lointaines. Partout où nous nous arrêtions, nous jouions du violon et l'on nous reconfortait. C'était plaisir de s'arrêter souvent. Malheureusement c'était aussi le diable pour se remettre en route. Un soir, mon père ne put y parvenir. Il avait bien soupé la veille, bu un peu trop le matin, et comme il était déjà d'un certain âge, le vin lui avait tourné la tête. Il voulut braver, il marcha, mais au premier pas il s'affaissa sur lui-même et tomba. J'étais orphelin, car je n'avais encore que quatre ans lorsque ma mère fut emportée par une maladie de poitrine. J'avais bien un frère et une sœur tous deux plus âgés que moi, mais le premier était militaire depuis dix ans, et dans ses voyages pour les plaisirs du roi de Prusse, nous avait complètement oubliés; quant à la sœur, une belle fille,

à dix-sept ans, elle était partie de son côté sans prévenir et sans envoyer de ses nouvelles. Dieu sait ce qu'elle est devenue!...

» J'avais quinze ans, j'essayai mon violon, je vis qu'il rendait des sons clairs, sonores et que l'archet tenait ferme entre mes doigts. Parcourons l'Allemagne! m'écriai-je, et je me mis en route, ma besace au dos et un morceau de pain au fond. Un an après, je m'épris d'un bel enthousiasme pour l'Italie, et par un beau jour de soleil, je fis mon entrée à Venise. C'est là que je rencontrai le célèbre maestro del Babilioni.

» Ma physionomie heureuse et mon petit talent intéressèrent ce grand homme qui voulut bien me donner des leçons de violon. J'en profitai si bien, que je devins aussi un excellent musicien et que bientôt je pus hasarder mes premiers pas dans le rude apprentissage de la composition.

« — Par Cimarosa et Beethoven! s'écria del Babilioni un soir que je lui soumis les essais d'un génie qui s'ignore et qui déploie ses ailes avant de s'élever vers les hauts sommets, tu seras un jour, petit Kœzener, un grand compositeur.

» Mais huit mois après, mon illustre protecteur mourut, et pour me dédommager de la perte que

En Angleterre, les condamnations à des dommages-intérêts considérables, en cas d'empoisonnement par négligence ou impéritie, contre-balaient les avantages de la liberté absolue de la profession pharmaceutique : MAIS L'INCONVÉNIENT DE MOURIR EMPOISONNÉ, PAR QUOI DONC EST-IL CONTRE-BALANCÉ ?

2,000 livres sterling (50,000 francs) de frais et dommages-intérêts ont été payés par un seul pharmacien de Liverpool !

Vingt-cinq cas d'empoisonnements accidentels ont été jugés pendant ces deux dernières années !

On prévient actuellement les gens du métier qu'une Société va être formée dans le but de GARANTIR LA DÉFENSE LÉGALE, LIBRE DE TOUS FRAIS, dans les cas réels ou supposés d'empoisonnements accidentels ou autres délits concernant l'état de pharmacien ou de droguiste.

La souscription annuelle proposée est de 5 shillings à 10 shillings (6 à 12 francs).

Plusieurs des membres de cette société désirent aussi s'assurer contre les dommages-intérêts résultant des condamnations, au moyen d'une certaine somme fixe. Cela se fera et se règlera d'après les statuts des assurances contre les chances de mort.

La Société commencera ses opérations dès qu'elle aura réuni 400 membres, elle se mettra probablement sous la même direction que la Compagnie d'exportation des drogues.

Comme presque rien ne peut-être fait jusqu'à ce que l'on connaisse le nombre des personnes qui voudront se joindre à cette association, vous nous obligeriez grandement, en raison de cette considération et dans le cas où elle obtiendrait votre approbation, si vous vouliez bien couper l'imprimé ci-dessous, en remplir les blancs et l'adresser à M. BARNABY, pharmacien à Rochester.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi a eu lieu l'adjudication des travaux de maçonnerie du nouveau palais de justice d'Angers. Le principal lot n'a pas trouvé d'adjudicataire; les lots qui portaient sur les travaux de peinture, de plomberie, etc., ont été seuls adjugés.

L'Europe raconte un fait assez curieux qui vient de se passer aux environs de La Flèche, au château de C...

« Un nouveau garde-chasse, Breton d'origine, et comme tel assez disposé à croire aux sorciers, au diable et aux revenants, vient d'être admis chez le comte de C..., propriétaire dudit château. Il y a quelques jours, l'enfant de l'Armorique traversait le parc, lorsqu'il avise sur une branche élevée d'un arbre un superbe corbeau. Notre garde-chasse, qui avait reçu le matin même un fusil dont il ne connais-

sait pas la portée, trouve l'occasion excellente pour son expérience et ajuste la bête. Au moment où il va lâcher la détente, une voix très accentuée, qui paraît sortir du bec de maître corbeau, lui crie : *Ne me tuez pas !* et l'oiseau reste immobile.

« La frayeur gagne aussitôt le pauvre garde-chasse, qui jette son fusil et revient au château, la terreur dans l'âme, disant qu'il a vu le diable, que le diable est noir, que le diable lui a parlé.

« Ce n'est qu'après les premiers moments que l'on parvient à obtenir le récit de son aventure; mais alors un fou rire part de la cuisine, gagne l'office et monte bientôt au salon.

« Le prétendu diable était tout bonnement un corbeau apprivoisé. »

C'est peut-être aussi un canard.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Le choléra suit malheureusement chez nous une marche progressive. On comptait ce matin quatorze cholériques à l'Hôtel-Dieu. L'un d'eux, un militaire, souffrant, il est vrai, depuis longtemps d'une dysenterie, vient de succomber aux atteintes du fléau. En revanche, plusieurs autres sont en voie de guérison. On prend les précautions hygiéniques commandées par la prudence. Ainsi le linge des cholériques est désinfecté dans le chlorure; quelques changements ont été opérés en outre pour la commodité du service.

A Saint-Jacques, trois aliénés sont morts du choléra. On a eu aussi à enregistrer le décès d'une laveuse de cet hospice.

Les cas sont relativement assez fréquents en ville.

On lit dans le même journal :

Lundi matin, vers trois heures et demie, un incendie a éclaté à l'établissement de Plaisance, tenu par M. Gardet, au quartier de la Ville-en-Bois, alors que le bal qu'y donnaient les ouvriers tailleurs n'était pas encore terminé. Le feu a éclaté au premier étage, sans que l'on puisse s'expliquer comment. Les dommages sont considérables; il ne reste que les quatre murs de ce vaste établissement. Tout était assuré, et fort heureusement il n'y a pas eu d'accident à déplorer.

Nous lisons dans l'*Armoricaïn* de Brest du 19 :

« Les prévenus des actes de férocité commis à bord du *Fæderis-Arca* sont arrivés à Brest par le *Coligny*, dans la soirée du 17 courant, et ils ont été écroués immédiatement à la maison d'arrêt de Pontaniou. Les poursuites de cette grave affaire vont être continuées sans retard par le 1<sup>er</sup> tribunal maritime du port. »

Le *Journal de St-Nazaire* donne les détails qui suivent sur l'embarquement des accusés du *Fæderis-Arca* :

« Une foule énorme, composée de près de dix mille personnes, attendait leur passage à la gare, et était difficilement contenue par la brigade de gendarmerie de St-Nazaire.

« Des recommandations précises avaient été envoyées par M. le commissaire de marine; on savait qu'ils s'étaient promis de ne pas marcher; on avait lieu de supposer que, dans la foule, se trouveraient quelques-uns de leurs parents ou de leurs amis, et on pouvait craindre qu'une tentative ne fût faite pour faciliter leur évasion pendant le trajet de la gare au bassin, où les attendait le *Belle-Ile*, qui devait les transporter en rade, et qui stationnait sous vapeur au quai de la Marine.

« Aussi leur wagon a-t-il été détaché du train à la hauteur de la première aiguille, et amené sur le quai de la Compagnie des transatlantiques; de sorte qu'au lieu de descendre à la gare des voyageurs, ils sont descendus sur le quai même, en face du *Belle-Ile*.

« Lorsque la foule, trompée dans son attente à la gare des voyageurs, est arrivée, la porte de l'enceinte de l'agence transatlantique venait de se refermer sur le wagon qui les apportait.

« Il paraît qu'en présence de ces précautions, qui rendaient inutile toute tentative de rébellion, leur projet de résistance s'est évanoui.

« Cependant celui qui passait le second a dit à son camarade : « Tu embarques, toi ? » et, sur un signe de l'autre, qui semblait dire : « A quoi bon résister ? » il s'est embarqué résolument, et les autres ont suivi sans difficulté.

« Aussitôt à bord du *Belle-Ile*, ils ont été mis aux fers; quelques instants après, le *Belle-Ile* accostait le *Coligny*, et ils ont été remis entre les mains du commandant, qui a fait route pour sa destination à 2 heures de la nuit. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Un télégramme de Jassy, daté du 22 mai, annonce qu'un corps d'occupation russo-turc, commandé par Omer-Pacha et le général Kotzebue, est entré en Moldavie.

Bucharest, 22 mai. — Le prince régnant est entré aujourd'hui, à trois heures, dans sa capitale, au milieu d'un grand enthousiasme.

Après avoir assisté au *Te Deum* chanté à la cathédrale, Son Altesse s'est rendue à l'Assemblée législative, où elle a prêté serment et prononcé en français un discours fréquemment interrompu par les acclamations frénétiques des députés et des tribunes. Rentré au palais, le prince a assisté au défilé des troupes qui s'est fait aux cris mille fois répétés de : Vive Charles I<sup>er</sup> ! Vive la Roumanie !

Francfort, 22 mai. — La *Nouvelle Gazette*

de Francfort publie une déclaration des vingt-neuf députés schleswigo-holsteinois qui ont pris part au congrès d'avant-hier. Les vingt-neuf signataires déclarent qu'ils ont tous, sans exception, voté contre les résolutions présentées par le comité et adoptées par l'assemblée.

Stuttgart, 23 mai. — La session des Chambres wurtembergeoises est ouverte. Le discours du Trône espère encore une solution pacifique. Dans le cas contraire, le Wurtemberg maintiendra fermement avec ses alliés la cause du droit.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Mairie de Saint-Martin-de-la-Place.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de Saint-Martin-de-la-Place prévient MM. les entrepreneurs, que le dimanche 27 mai 1866, à une heure, il sera procédé, à la mairie de Saint-Martin, à la mise en adjudication, par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'un presbytère dans cette commune.

Le montant du devis s'élève à la somme de 14,387 fr. 76 c., sans y comprendre la valeur de vieux matériaux à employer provenant de la démolition de l'ancien presbytère.

On peut prendre connaissance du devis et du cahier des charges à la mairie de Saint-Martin-de-la-Place, où les plans sont déposés.

Le Maire de Saint-Martin-de-la-Place,  
(246) LÉON MAYAUD.

M. RIELLANT, CHIRURGIEN-DENTISTE,  
Quai de Limoges, 157, à Saumur,

Prévient sa nouvelle clientèle qu'il est possesseur du nouveau ciment dentaire américain pour l'obturation des dents cariées. Ce ciment est le plus solide de tous les plombages qui ont été employés jusqu'à ce jour. Il a l'avantage sur l'or et le platine et les autres plombages métalliques oxydables dont quelques-uns noircissent les dents. L'or est trop jaune, et le platine trop brillant ne peut convenir qu'aux dents les moins apparentes. Le ciment américain n'a pas cet inconvénient : il est d'un blanc couleur de dents, il peut remplacer les parties détruites par la carie aux dents incisives et aux canines, et dissimuler les caries les plus apparentes. (616)

Les gastrites, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalscière* Du Barry de Londres.

Cure N° 64,825 : de son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly, premier ministre 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez

l'éprouvais, il m'instituait son légataire universel. Cet héritage imprévu me mangea les quelques sous que ma prévoyance avait mis en réserve. Je payai les dettes du grand homme, j'emportai son violon, et saluant l'Italie, pays du soleil et des maîtres, je pris la route de la France.

« Huit années durant on m'a rencontré aux quatre coins de votre belle contrée. Matin et soir, le jour, la nuit, dans les villes et dans les villages, à la grille des châteaux et au seuil des granges, j'ai joué du violon. Je peux dire hardiment que le jour où l'on brisera mon violon, mon âme s'envolera; mon cœur n'a battu qu'aux heures de l'inspiration. Couchant en rase campagne, dans les champs, dans les bois, et sous le toit hospitalier du paysan, je me suis assis à la table du maître et du valet. Le pain le meilleur était celui qu'on m'offrait le plus cordialement, et pour ce qui était du reste, le bon Dieu y pourvoyait.

« Que de vieillards à qui mon violon a fait verser des larmes de joie ! Vous me rappelez mon pays, me disait l'un; ma jeunesse, disait l'autre. J'ai vu des gens qui m'embrassaient les genoux pour m'entendre une fois de plus. Les jeunes filles, les jeunes filles surtout... en ai-je fait assez danser, en ai-je assez

marié... Si aujourd'hui il me reprenait envie de recommencer mon tour de France, j'avancerais péniblement au milieu de tous les gros et beaux enfants qui me doivent le jour. »

A entendre Kœzener, on eût dit qu'il avait soixante ans, la vérité est qu'il touchait à peine à sa trentième année. Il avait trente ans, mais ces trente années pesaient sur sa tête, tant il avait enduré de privations dans son enfance et souffert d'humiliations dans sa jeunesse. Depuis trois ans, il était à Paris, et grâce à Dieu qui n'abandonne pas les honnêtes gens, il avait toujours à peu près trouvé à gagner sa vie. C'est bien le moins, c'était merveilleux pour un musicien. L'hiver, les petits bals des barrières et des quartiers ouvriers, l'appelaient pour jouer sa partie dans l'orchestre égrillard au tapage duquel dansait le populaire en grande joie; l'été, le bal champêtre, la goguette en plein air le réclamaient. Il avait fort à faire pour contenter sa nombreuse clientèle et se multiplier; puis la nuit venue, danseurs et danseuses s'en allaient sous le ciel étoilé, et Kœzener isolé les suivait à distance son violon en sautoir et la chanson sur les lèvres.

Le hasard, il y avait quelques mois, lui avait procuré quelques leçons de musique; il en avait pro-

fité pour négliger les goguettes, et la fortune l'en punissait en lui retirant ses faveurs. Les malheureuses leçons si longtemps attendues, si tardivement arrivées s'écroutaient une à une, et comme les économies n'avaient donné, l'heure sonnait de recourir, par le temps noir et les nuits claires, au bruit tumultueux de l'archet invisible raclant sans pitié les cordes vibrantes du sublime instrument.

— Soit, disait le musicien, je ferai de l'art au milieu des barbares.

— Quel homme insouciant que ce bon M. Kœzener ! se disait-on de tous côtés; pourvu qu'il joue du violon quelque part, et que le père Bricot, l'hôtelier du Chemin rouge lui réserve sa place à la droite du poêle, à six heures précises, heure à laquelle il dine, il ne lui faut rien de plus.

— Que voulez-vous ?... répondait Kœzener médiocrement flatté du degré d'insouciance qu'on lui prêtait, tant qu'il y aura un rayon de soleil qui se jouera dans mes rideaux, et une oreille discrète qui écoutera ma musique, je serai le plus heureux des hommes.

Kœzener mentait en disant cela, et il mentait en connaissance de cause. Ce n'était point l'homme insouciant mais l'homme résigné. Vieux avant le temps,

il acceptait son sort parce qu'il ne lui était pas donné de le changer. Il doutait de son étoile mais non de son talent auquel personne ne croyait. Il riait au nez des gens qui riaient bien plus fort de sa petite personne maigre, de son accoutrement bizarre et de son caractère original. Pour n'en pas pleurer, il souriait naïvement de la méprise de tous ces braves gens, qui passaient à côté de lui, sans soupçonner le talent obscur, le génie malade et les trésors de tendresse d'un cœur auquel il n'avait pas encore été donné de se révéler.

(La suite au prochain numéro.)

Pourra-t-on faire sur les salons de ce temps-ci les livres qu'ont inspirés les salons d'autrefois ? M<sup>me</sup> de Bassanville raconte dans un petit volume sur ce sujet l'anecdote suivante :

Napoléon I<sup>er</sup> demandait brutalement un jour à une comtesse fort légère :

— Eh bien, madame, aimez-vous toujours autant les hommes ?

— Oui, Sire, quand ils sont polis.

de l'Autriche. — 8 octobre 1864. M. Du Barry, — J'ai été commandé par son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente *Revalessière* dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible, — beaucoup de remèdes qu'il avait employés auparavant n'ayant eu aucun effet salutaire sur sa santé. J'ai été également commandé par Son Excellence de vous prier de donner autant de publicité à cette lettre que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur. Le prince YSENSTEIN, aide-de-camp. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.;

MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (361)

**BULLETIN FINANCIER.**

Sollicité par deux courants opposés, aussi dangereux l'un que l'autre, le marché montre une grande incertitude et les cours s'affaissent de plus en plus sous la pression des nouvelles extérieures.

Le 3 0/0, qui restait samedi à 65-50, clôture, après avoir touché 62-90, à 63-15.

L'emprunt Italien, cruellement ébranlé par l'im-

pôt de 4 0/0 qui vient de le frapper, a été précipité à 57-60.

Le Mobilier, offert à 507-50, a été peu à peu repoussé à 505, 500 et 495. Du rapport lu samedi à l'assemblée générale, il résulte que le solde en bénéfices dépasse 5 millions et demi, mais que ce solde, attendu les circonstances, au lieu d'être réparti, est mis à la réserve.

Les chemins se ressentent aussi des tendances plus faibles de la Bourse. Le Nord a reculé à 1,040, l'Est à 495, le Lyon à 781-25, le Midi à 825. Les Lombards se traitent à 283.

Sur le marché industriel on a coté le Gaz à 4,580 fr., le Transatlantique de 455 à 450, la Société immobilière de 582-50 à 565, la Caisse des chemins de

fer à 85 fr., les Omnibus à 1,000 fr.

Des demandes nombreuses et l'approche du tirage, soutiennent les cours des Obligations mexicaines qui se tiennent fermement à 250 fr., et offrent à ce taux un placement des plus avantageux.

La Banque générale des obligations, 3, rue Taitbout, vend à crédit contre un versement de 10 fr. 50 cent. les obligations de 100 fr. du *Crédit foncier de France*, et celles de 500 fr. contre 50 fr. 50 cent. Celles de la Ville de Paris, contre 100 fr. comptant, et comme pour les autres le surplus payable par à-comptes dans le délai d'une année. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**JOURNAL DES DEMOISELLES (34<sup>e</sup> Année)**

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris: 10 francs. — Départements: 12 francs.

**TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES**

Paraissant en deux fois, le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso:

Paris: 15 francs. — Départements: 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois:

Paris: 16 francs. — Départements: 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions:

Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal. Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44<sup>e</sup> année).

**LA POUPEE MODÈLE**  
*Journal des Petites Filles*

TROISIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc. — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris: 6 francs. — Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière des deux 1<sup>res</sup> années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

La collection entière des deux 1<sup>res</sup> années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

**A LOUER**

GRANDE ET BELLE MAISON, fraîchement restaurée, ayant un grand jardin anglais, écurie à deux chevaux, remise, cellier, basse-cour et servitudes en tous genres; entrée rue de la Mare-Maillet.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (256)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1866,

**MAISON**

Fraîchement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

**A LOUER**

Présentement,

**UNE MAISON**

Située rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 45,

Précédemment occupée par M. le capitaine Rouillet.

Cette maison possède toutes espèces de servitudes: cour, écurie, sellerie, jardin, etc.

S'adresser à M. VINETTIÉ, propriétaire à Saumur, rue Brault. (214)

**A LOUER**

Présentement,

**UN JOLI PIED-A-TERRA**

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n<sup>o</sup> 8.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

*Changement de domicile.*

L'étude de M<sup>e</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8. (194)

Un jeune homme, habitué au commerce, désirerait utiliser quelques heures de loisir dont il peut disposer tous les jours. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN APPRENTI, pouvant gagner de suite. S'adresser au bureau du journal.

**POUR 5 FRANCS ON DONNE**

une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes.

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

**IDÉES PRATIQUES**

SUR

**LA CAVALERIE**

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8<sup>o</sup>, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix: 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

**EN VENTE:**

**FIDES**

OU

**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8<sup>o</sup>, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

**TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES:**

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix: 4 fr. 25 c.;

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 MAI.			BOURSE DU 23 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	63 35	» 20	» »	63 40	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	93	» »	» »	93	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	441 25	» »	1 25	441 25	» »	» »
Banque de France. . . . .	3350	10	» »	3380	30	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1097 50	2 50	» »	1115	17 50	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	535	» »	» »	555	20	» »
Crédit Agricole. . . . .	575	» »	» »	570	» »	5
Crédit industriel. . . . .	582 50	» »	17 50	590	7 50	» »
Crédit Mobilier. . . . .	510	2 50	» »	515	5	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	677 50	12 50	» »	677 50	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	792 50	5	» »	797 50	5	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1050	10	» »	1055	5	» »
Est. . . . .	496 25	» »	» »	497 50	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	790	10	» »	785	» »	5
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	525	» »	1 25	526 25	1 25	» »
Ouest. . . . .	525	» »	» »	526 25	1 25	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1385	12 50	» »	1390	5	» »
Canal de Suez. . . . .	355	» »	» »	350	» »	5
Transatlantiques. . . . .	435	» »	» »	442 50	7 50	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	39 35	1 40	» »	39 20	» »	15
Autrichiens. . . . .	302 50	16 25	» »	300	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	298 75	13 75	» »	292 50	» »	6 25
Victor-Emmanuel. . . . .	75	» »	» »	80	5	» »
Romains. . . . .	60	1	» »	58	» »	2
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	247 50	6 25	» »	245	» »	2 50
Saragosse. . . . .	152	7	» »	150	» »	2
Séville-Xérès-Séville. . . . .	34	2	» »	36 25	2 25	» »
Nord-Espagne. . . . .	110	» »	5	110	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	380	12 50	» »	372 50	» »	7 50

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	303 50	» »	» »	305	» »	» »
Orléans. . . . .	299 50	» »	» »	299 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	293 50	» »	» »	294	» »	» »
Ouest. . . . .	294 50	» »	» »	294 50	» »	» »
Midi. . . . .	295	» »	» »	295	» »	» »
Est. . . . .	299 50	» »	» »	299 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.